

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Étape ①

Je repère mon profil

- À chaque catégorie de revenus est associée une couleur
 - Je peux vérifier mon profil sur Simul'aides
www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides
-

Étape ②

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

- je m'assure que mes travaux sont éligibles
 - je m'informe sur le montant de l'aide auquel je peux prétendre
-

Étape ③

Je demande MaPrimeRénov'

- je crée mon compte
- je dépose ma demande de subvention
www.maprimerenov.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' Jaune : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



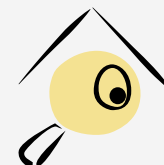
Changer mon système de chauffage



Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Installer une ventilation



Bonus et rénovation globale

Mes bonus France Relance



Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux déposer mon dossier

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- à partir du 1^{er} juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux lancer mes travaux

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} octobre, si je suis bailleur

Je peux demander mon bonus

- dès le 1^{er} janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?



Dans ce cas, plutôt que de bénéficier de MaPrimeRénov', je peux bénéficier du programme **Habiter Mieux Sérénité**, qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.



Je me renseigne sur www.faire.gouv.fr ou sur www.monprojet.anah.gouv.fr

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.





Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

MaPrimeRénov'Jaune : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	400 €	-	400 €
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chauffage solaire	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Pompes à chaleur air/ eau	3 000 €	4 364 €	7 364 €
	Poêles à granulés	2 500 €	873 €	3 373 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	3 173 €
	Poêles à bûches	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	2 125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	800 €	1 309 €	2 109 €
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	873 €	2 073 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 800 €	764 €	1 564 €
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	84 €	884 €
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	800 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/équipement	110 €/équipement	
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	220 €	3 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	80 €/équipement	39 €/équipement	119 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m ²	18 €/m ²	78 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m ² **	11 €/m ²	71 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m ²	22 €/m ²	42 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m ²	18 €/m ²	38 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m ²	3 €/m ²	23 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m ²	22 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m ²	22 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** 100 €/m² pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 1^{er} janvier 2021

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov'

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

- 1 Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 2 *Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place*
- 3 Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 4 *Je peux aussi déposer une demande d'avance*
- 5 Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié
- 6 Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)

MaPrimeRénov' se renforce grâce à France Relance

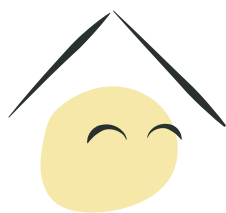


Pour la période du plan de relance, des mesures exceptionnelles sont prévues.

- MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.
- Par ailleurs, les forfaits sont revus et complétés afin de favoriser les rénovations globales les plus efficaces, d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G) et de mieux accompagner les ménages.
- Visant à remplacer définitivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' a déjà bénéficié à plus de 100 000 personnes. Elle traduit l'engagement fort du gouvernement à soutenir les foyers qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique.

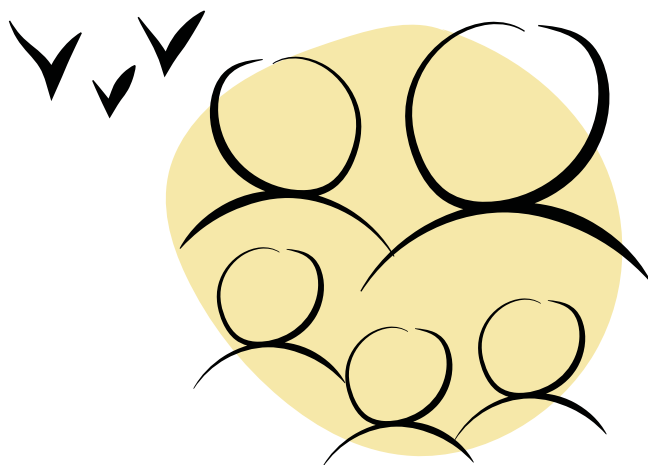
Ces nouveaux forfaits concernent les travaux dont les devis sont signés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les ménages concernés pourront signer les devis et commencer leurs travaux dès le 1^{er} octobre, avant le 1^{er} janvier et le dépôt du dossier. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus.



MaPrimeRénov' Jaune

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Nous sommes un couple avec trois enfants

Nos revenus annuels sont de 41 000 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle en Gironde

L'étiquette énergie de notre maison est C

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 130 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 70 kWh/m² par an

Nous voulons remplacer une chaudière à gaz par une **pompe à chaleur (PAC) air/eau** et installer une **ventilation double flux**

Nous bénéficions d'une aide de

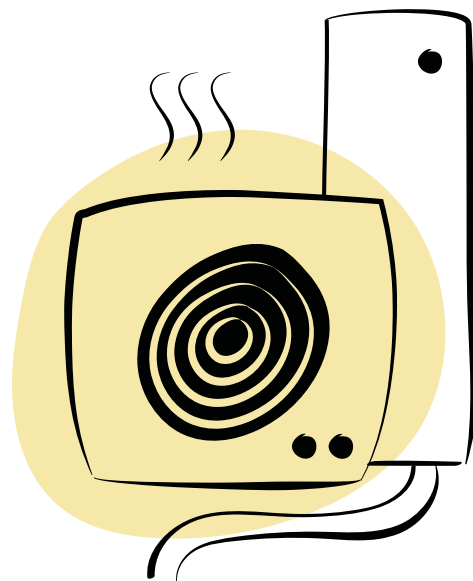
12 100 €

qui nous permettra d'économiser **400 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 20 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

18 000 €



Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 6 000 € pour un forfait chauffage et ventilation

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 4 600 € dans le cadre du coup de pouce chauffage et des CEE ventilation
- **Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)** : 1 500 €. Les travaux ont permis à notre logement d'accéder à une étiquette énergie B